

enfance

traitement

soutien

famille

prévention

jeunesse

protection

réadaptation



# TRAJECTOIRE DE SERVICES POUR LES JEUNES PRÉSENTANT DES COMPORTEMENTS DE DANGÉROSITÉ



Comité  
enfance jeunesse famille  
Arthabaska - Érable



## TRAJECTOIRE DE SERVICES

entre

Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable

Commission scolaire des Bois-Francs

Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec

---

Adopté par le Comité enfance jeunesse famille

Le 29 novembre 2007

Adopté par la Table de concertation territoriale du réseau local de santé et de services sociaux Arthabaska-Érable

Le 17 décembre 2007

Le présent document a fait l'objet d'une discussion par les membres du Comité enfance jeunesse famille Arthabaska-Érable à laquelle a participé la coordonnatrice du Réseau de prévention suicide des Bois-Francs.

Lors de cette rencontre du 29 novembre 2007, le document a été adopté à l'unanimité.

# TABLE DES MATIÈRES

## Pages

Contexte et origine de cette trajectoire .....	1
Objectifs spécifiques poursuivis par cette trajectoire .....	2
La trajectoire de services proprement dite.....	3
Définition du concept d'état de dangerosité .....	4
Principaux enjeux à considérer pour l'implantation et le suivi de la trajectoire .....	6
Algorithme – La trajectoire de services pour les jeunes présentant des comportements de dangerosité .....	7
Annexe 1 – La trajectoire de services pour les jeunes présentant des comportements de dangerosité .....	9
Annexe II – Grille d'estimation de l'état de dangerosité .....	10
Annexe III – Grille d'analyse du besoin de services .....	12
Références bibliographies .....	14

## Contexte et origine de cette trajectoire

À l'automne 2005, suite à l'initiative du service de pédopsychiatrie du CSSSAE, une concertation s'organise entre les établissements du territoire Arthabaska-Érable responsables des services scolaires, de santé et de services sociaux s'adressant aux jeunes de 0 à 18 ans en vue de mieux coordonner le continuum de services à leur offrir lorsqu'ils présentent des comportements dangereux pour eux-mêmes ou les autres.

De façon plus particulière, cette initiative vise à éviter que des familles et des jeunes se retrouvent en «vide de services » ainsi que sans support ou accompagnement lorsqu'ils sont confrontés à ces difficultés impliquant des situations de dangerosité.

Nous voulons, de par cette avenue, être assurés que le jeune et sa famille soient au coeur d'une intervention structurée et efficace : le bon service, au bon moment, au bon endroit et par le bon intervenant.

De cette concertation, naît un comité de travail mandaté pour élaborer une proposition de modèle d'intervention et de suivi de ces jeunes systématisant les mécanismes d'accès et de référence aux divers services qu'ils peuvent nécessiter.

Ce comité de travail est composé de gestionnaires de la Commission scolaire des Bois-Francs, du Centre Jeunesse Mauricie et Centre-du-Québec et du Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable. Ces travaux s'échelonnent de la fin de l'année 2005 au printemps 2007. Le résultat de leurs discussions et de leurs travaux prend la forme et le titre de « Trajectoire de services pour les jeunes présentant des comportements de dangerosité ».

### **Composition du comité :**

<b>CJMCQ :</b>	M. Dominique Lafrance, Mme Lyane Paquin, Mme Maude Argouin, Mme Francine Brochu, M. Sylvain Cyr, Mme Manon Drolet, Mme Gina Landry,
<b>CSSSAE</b>	Dre Isabelle Arès, Dr Mario Morency, M. René Camiré, Mme Claudette Boutin, Mme Louise Luneau, Mme Louise Blais
<b>CSBF :</b>	Mme Sylvie Gingras

## Objectifs spécifiques poursuivis par cette trajectoire

- Aider les intervenants des réseaux scolaires, de la santé et des services sociaux à mieux circonscrire une situation de « dangerosité » présentée par un jeune ;
- Proposer, aux personnes et aux intervenants faisant face à une telle situation, une marche à suivre pour gérer et faire cesser dans l'immédiat une situation au cours de laquelle un ou des jeunes présentent des comportements pouvant porter atteinte à leur intégrité ou à celles des autres ;
- Clarifier les circonstances et conditions permettant de référer ou d'orienter un jeune et sa famille vers l'un ou l'autre des services disponibles sur le territoire lorsque leur situation le requiert ;
- Préciser les portes d'accès à ces différents services ;
- Formaliser une séquence d'actions ou de services à mettre en place afin d'éviter la récurrence de cette situation.

## La trajectoire de services proprement dite

Dans les pages qui suivent, ce document présente tout d'abord une définition du concept d'« état de dangerosité » retenu par le comité de travail. Par la suite, on illustre sous forme d'un schéma, la trajectoire de services proprement dite. Ce schéma décrit les actions à entreprendre pour gérer une situation de crise pendant laquelle un jeune manifeste un tel état de dangerosité et celles à mettre en place pour prévenir sa récurrence. Ce tableau est élaboré sous la forme d'un algorithme, c'est-à-dire d'un enchaînement d'actions nécessaires à l'accomplissement de ces visées (gestion et non-récurrence).

En annexe, on retrouve deux outils de travail venant supporter l'analyse à faire et les décisions à prendre au cours de ce cheminement. Il s'agit d'une « Grille d'estimation de l'état de dangerosité » et d'une « Grille support à l'analyse du besoin de services ».

La première permet à l'intervenant confronté à cette situation de mieux situer le degré de dangerosité et d'imminence du passage à l'acte présenté par le jeune. Elle lui fournit aussi des indications sur les services à solliciter, s'il y a lieu, en appui à sa propre intervention.

La deuxième grille aide l'intervenant à discriminer une situation d'un jeune qui nécessite une référence à des services de celle ne le requérant pas. Elle lui permet de mieux cerner si une orientation vers les services du directeur de la Protection de la jeunesse est indiquée.

## Définition du concept d'état de dangerosité

La dangerosité est une notion fortement subjective, dont l'acte possède un certain nombre de caractéristiques en ce qui concerne l'atteinte ou le risque d'atteinte à l'intégrité de la personne.

- Imminence de sa survenue possible ;
- Soudaineté ;
- Gravité des conséquences ;
- Menace ressentie pour l'environnement ;
- Passage à l'acte anticipé ;
- Éventualité d'une répétition et d'une sommation.

À la lumière de ces caractéristiques, le concept de dangerosité réfère à la définition suivante :

***La dangerosité réfère à un comportement à risque dans l'immédiat, prévisible ou à proximité de causer des blessures à lui-même ou à une autre personne, ou à toute menace ou tentative de comportement de même nature.***

Devant une situation où la vie ou la sécurité de personnes sont en cause, les règles de devoir de confidentialité ne s'appliquent plus. Devoir de protéger la personne ou des victimes potentielles.

***Charte québécoise*** : *Tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. Tout être humain dont la vie est en péril a droit au secours. Toute personne doit porter secours à celui dont la vie est en péril, personnellement ou en obtenant du secours en lui apportant l'aide physique nécessaire et immédiate, à moins d'un risque pour elle ou pour les tiers, ou d'un autre motif raisonnable.*

Dans le contexte de l'article 59.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels :

« Outre les cas prévus à l'article 59, un organisme public peut également communiquer un renseignement personnel, sans le consentement des personnes concernées, en vue de prévenir un acte de violence, dont un suicide, lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiable.

Les renseignements peuvent alors être communiqués à la ou aux personnes exposées à ce danger, à leur représentant ou à toute personne susceptible de leur porter secours. »

**Malgré le contexte légal complexe, le bon jugement nécessite de transmettre des informations.**

## **Principaux enjeux à considérer pour l'implantation et le suivi de la trajectoire**

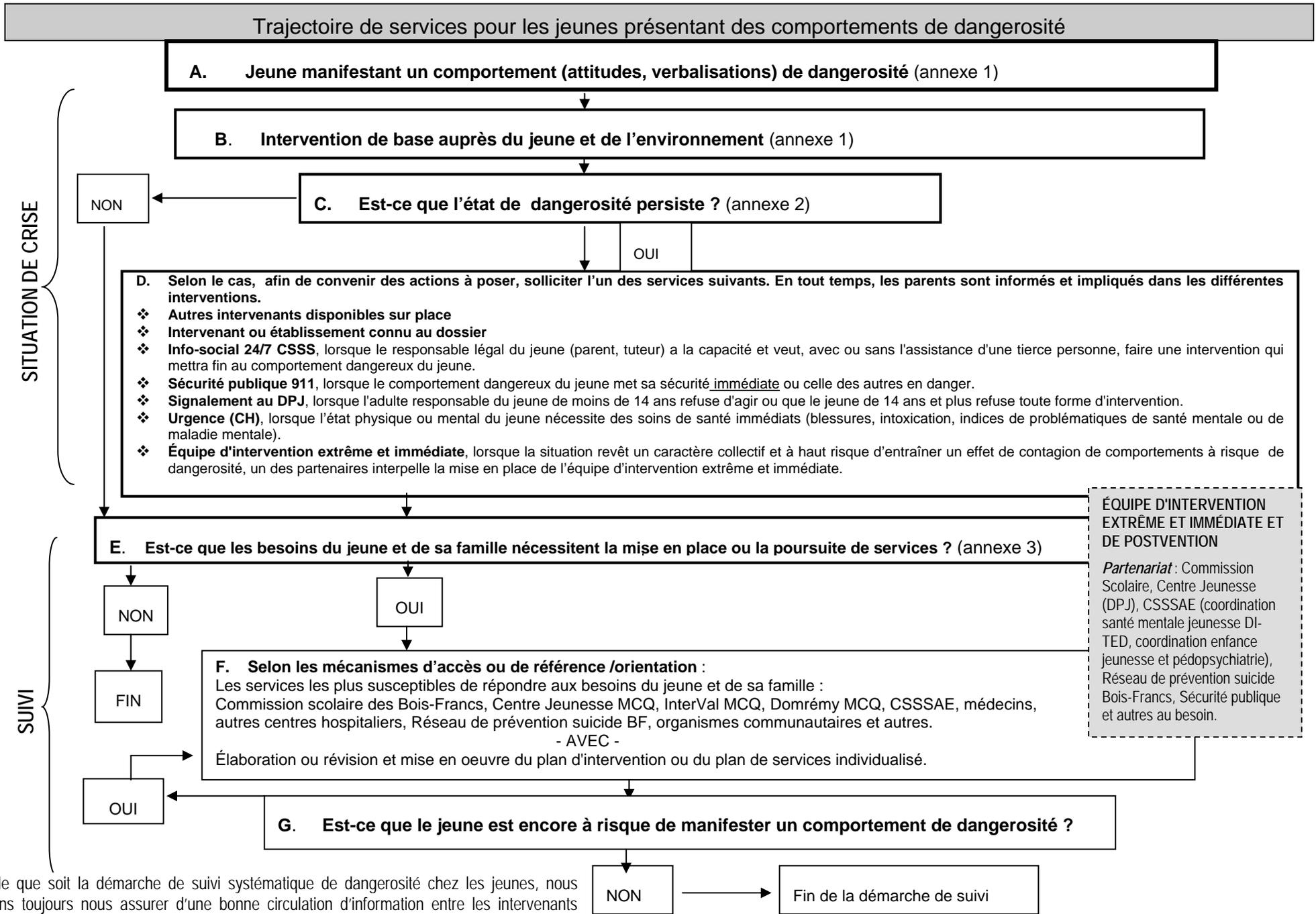
Afin d'implanter une telle pratique, les partenaires doivent tenir compte de différents facteurs pour en assurer le succès.

La phase d'actualisation nécessite une rigueur dans la présentation et dans le suivi pour supporter les changements dans les pratiques.

La réponse à donner à un jeune présentant un état de dangerosité est balisée par une séquence d'interventions qui permet la référence ou l'orientation vers les services nécessaires. Dans l'esprit d'un partenariat concerté, notre croyance s'inscrit dans une compréhension commune et partagée tant de la séquence que des rôles de chacun par toute organisation interpellée. Aussi, la présentation de la trajectoire doit se faire à tout le personnel concerné, de façon concertée, dans chacune des organisations. De plus, celles-ci devront en assurer la pérennité.

Il sera pertinent de voir à nommer un responsable du dossier par organisation pour les intervenants pour ainsi s'assurer de la ligne directrice à respecter et répondre rapidement aux questionnements soulevés. Le Comité enfance jeunesse famille assure un suivi et se met en lien étroit avec la pratique sur le terrain en lien direct avec chaque responsable.

À des fins d'adhésion, le Comité enfance jeunesse famille doit bien informer de la trajectoire de services pour les jeunes présentant des comportements de dangerosité, notamment le Réseau prévention suicide, Info-Santé, Info-Social, Sûreté du Québec, Cégep, etc.



Quelle que soit la démarche de suivi systématique de dangerosité chez les jeunes, nous devons toujours nous assurer d'une bonne circulation d'information entre les intervenants concernés.

# Annexes

## ANNEXE I

### La trajectoire de services pour les jeunes présentant des comportements de dangerosité

#### A.- Définition du concept d'état de dangerosité

La dangerosité est une notion fortement subjective, dont l'acte possède un certain nombre de caractéristiques notamment :

- Imminence de sa survenue possible
- Soudaineté
- Gravité des conséquences
- Menace ressentie pour l'environnement
- Passage à l'acte anticipé
- Éventualité d'une répétition et d'une sommation

À la lumière de ces caractéristiques le concept de dangerosité réfère à la définition suivante :

***«La dangerosité réfère à un comportement à risque dans l'immédiat, prévisible ou à proximité de causer des blessures à lui-même ou à une autre personne, ou toute menace ou tentative de comportement de même nature. »***

#### B.- Intervention de base auprès du jeune et de l'environnement

L'intervention de base est faite par toute personne en présence (parent, enseignant, intervenant, etc.) selon les connaissances et les compétences qu'elle possède.

Le rôle de la personne consiste à faire usage des interventions connues dans le but que le jeune adopte un comportement attendu, cesse le comportement de dangerosité ou sécuriser l'environnement.

## ANNEXE 2

### Grille d'estimation de l'état de dangerosité

Nom \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ No téléphone \_\_\_\_\_  
Père \_\_\_\_\_ No téléphone \_\_\_\_\_  
Mère \_\_\_\_\_ No téléphone \_\_\_\_\_  
Vit avec père ( ) mère ( ) autres ( )  
Date de l'événement \_\_\_\_\_

Cocher les éléments en présence :

#### Types de dangerosité

Automutilation ( ) Idéation ou tentative de suicide ( )  
Violence envers les autres ( ) Autre: ( )

#### Facteurs et risques de persistance

Agitation ( )	Humeur :
Agressivité ( )	Anxiété ( )
Confusion ( )	Hostilité ( )
Impulsivité ( )	Irritabilité ( )
Intoxication ( )	Peurs ( )
Isolement ( )	Stress ( )
Mutilation ( )	Tristesse ( )
Perte de contrôle ( )	
Refus de collaborer ( )	
Autres : _____	Autres : _____

Changement :	Consommation :
Alimentation ( )	Alcool ( )
Rendement scolaire ( )	Drogue ( )
Sommeil ( )	Médicament ( )
Autres : _____	

#### Antécédents du jeune

Problèmes de santé mentale ( )	Violence envers les autres ( )
Problèmes judiciaires ( )	Violence envers soi ( )

#### Description de la situation et des éléments précipitants

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Indicateurs d'intensité de la dangerosité

Planification (Comment, Où, Quand) ( ) Précisez : \_\_\_\_\_

Idéation ( ) Précisez : \_\_\_\_\_

Accessibilité aux moyens/à la victime ( ) Précisez : \_\_\_\_\_

Passage à l'acte ( ) Précisez : \_\_\_\_\_

### **FAIBLE**

- Pas de plan précis
- Coopération



Case E de l'algorithme

### **MOYEN**

- Plan partiellement défini
- Délai de passage à l'acte supérieur à 48h



Case D de l'algorithme

### **ÉLEVÉ**

- Plan défini
- Délai de passage à l'acte inférieur à 48h
- Pas de coopération



Case D de l'algorithme

### **COMMENTAIRES :**

---

---

---

---

---

---

---

---

**Signature :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Service :** \_\_\_\_\_

N.B. : Compléter cette grille lorsque l'un ou l'autre des services énumérés à la case D de l'algorithme est sollicité. A conserver au dossier.

### ANNEXE 3

#### Grille support à l'analyse du besoin de services

Nom \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_  
 Prénom \_\_\_\_\_  
 Date de naissance \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ No téléphone \_\_\_\_\_  
 Père \_\_\_\_\_ No téléphone \_\_\_\_\_  
 Mère \_\_\_\_\_ No téléphone \_\_\_\_\_  
 Vit avec père ( ) mère ( ) autres ( )  
 Date de l'événement \_\_\_\_\_

#### DEGRE D'INCIDENCE

<b>Indicateurs</b>		Élevé	Modéré	Faible	Absent
1	Possibilité de récurrence des comportements de dangerosité				
2	Reconnaissance de l'état de dangerosité/jeune				
3.	Reconnaissance de l'état de dangerosité/parent				
4	Motivation au changement/jeune				
5	Motivation au changement/parent				
6	Ouverture à recevoir une aide extérieure/jeune				
7	Ouverture à recevoir une aide extérieure/parent				
8	Capacité à mettre en action les solutions/jeune				
9	Capacité à mettre en action les solutions/parent				
10	Tentatives de résolution du problème/jeune				
11	Tentatives de résolution du problème/parent				
12	Probabilité de mise en action/jeune				
13	Probabilité de mise en action/parent				

#### Compilation

#### DEGRE D'INCIDENCE

Référence/questions	Élevé	Modéré	Faible	Absent
Probabilité de récurrence : 1				
Reconnaissance du problème : 2-3				
Ouverture et motivation : 4-5-6-7				
Capacité au changement : 8-9				
Mobilisation : 10-11-12-13				

**Intervenant :** \_\_\_\_\_ **Service :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

## Indication sur les suites à donner selon la compilation

**RÉFÉRENCE VERS** : AEO social du CSSSAE ; équipe jeunes en difficulté, sociales, scolaires et famille ; équipe santé mentale jeunesse; services complémentaires professionnels de la CSBF, lorsque :

<u>INDICATEURS</u>	<u>DEGRÉ D'INCIDENCE</u>			
	Élevé	Modéré	Faible	Absent
Probabilité de récurrence du problème	X	X		
Reconnaissance du problème/parent/jeune	X	X		
Ouverture et motivation à l'aide/ parent/ jeune	X	X		
Capacité de changement/ parent/ jeune	X	X		
Probabilité de mise en action/ parent/ jeune	X	X		

**RÉFÉRENCE PERSONNALISÉE VERS** : AEO social du CSSSAE ; équipe jeunes en difficultés, sociales, scolaires et famille ; équipe santé mentale jeunesse; services complémentaires professionnels de la CSBF, lorsque :

<u>INDICATEURS</u>	<u>DEGRÉ D'INCIDENCE</u>			
	Élevé	Modéré	Faible	Absent
Probabilité de récurrence du problème	X	X		
Reconnaissance du problème/parent/jeune		X		
Ouverture et motivation à l'aide/ parent/ jeune		X		
Capacité de changement/ parent/ jeune		X		
Probabilité de mise en action/ parent/ jeune		X		

**SIGNALEMENT AU DPJ**, lorsque :

<u>INDICATEURS</u>	<u>DEGRÉ D'INCIDENCE</u>			
	Élevé	Modéré	Faible	Absent
Probabilité de récurrence du problème	X	X		
Reconnaissance du problème/parent/jeune			X	X
Ouverture et motivation à l'aide/ parent/ jeune			X	X
Capacité de changement/ parent/ jeune			X	X
Probabilité de mise en action/ parent/ jeune			X	X

## **Référence bibliographiques**

Gravier, B. Peut-on évaluer la dangerosité ? site Internet, cours SSP, 2003-2004.

Dr Lustenberger, Y., L'évaluation de la dangerosité, site Internet, UNIL – Cours de psychiatrie légale, 2005.

Beaudoin, R., Gingras, S., Protocole de gestion du comportement de l'élève à risque de perte ou de prise de contrôle Service régional de soutien TOP/DOC, février 2003.